



## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE du 30 septembre 2011

Les adhérents du Service Médical Interentreprises du Saumurois se sont réunis en assemblée générale ordinaire, le vendredi 30 septembre 2011, dans les locaux de l'hôtel Mercure, rue du Vieux Pont à Saumur.

A 17h15, Monsieur Jean-Louis Giraud, président du conseil d'administration du SMIS, a déclaré ouverte l'assemblée générale ordinaire.

Le nombre de voix des membres présents ou représentés était de 316.

Mr Giraud a présenté le rapport moral, le rapport financier et donné la parole à Monsieur Arnaud de Latrolière, commissaire aux comptes.

Mr Giraud a soumis les projets de résolutions à l'assemblée générale et fait procéder aux votes.

### **1. Rapport moral du conseil d'administration**

Monsieur Giraud rappelle le contexte difficile dans lequel le SMIS a du fonctionner en 2010, compte tenu de la démographie médicale et d'une réglementation devenue inadaptée et donc inapplicable, plaçant les entreprises et le SMIS dans une situation qualifiée par les juristes de « formalité impossible » alors qu'ont subsisté intégralement les conditions juridiques et jurisprudentielles de leurs responsabilités. L'horizon s'est cependant éclairci puisque la loi réformant la Santé au Travail a été votée et promulguée fin juillet 2011. Cependant cette dernière ne pourra entrer en application qu'après la sortie des décrets qui consacreront sa mise en œuvre.

En 2010, le SMIS a vécu une année difficile en raison de l'amputation de la moitié de son effectif médical (un départ en retraite, une longue maladie et deux démissions) et de l'extrême difficulté à recruter des médecins. Au plus fort de la crise, à savoir fin mai, l'effectif est passé de 5,7 à 3,2 médecins équivalent temps plein.

Ayant passé des annonces (presse spécialisée, internet) tout au long de l'année 2009 sans aucun résultat, le SMIS a été amené à confier, en novembre 2009, une mission de recrutement à un cabinet spécialisé, le cabinet RPC Associés. Ainsi grâce à son action de contacts de plus de 400 médecins le SMIS a pu en recruter deux qui ont démarré leur activité en octobre 2010. La mission du cabinet a été prolongée afin de continuer les recherches et à ce jour plusieurs pistes sont en cours d'examen. Monsieur Giraud rappelle que nous sommes sur un marché quasiment inexistant du fait de l'insuffisance de formation de nouveaux médecins du travail tandis que la profession perdra plus de 20% de ses médecins d'ici 2015. La situation reste donc fragile.

Face à cette situation, et en accord avec la commission de contrôle le SMIS a estimé qu'il fallait mettre l'administration devant ses responsabilités et ainsi sécuriser, sur le plan juridique, tant nos adhérents que les responsables du SMIS, les médecins du travail, les infirmières et autres pluridisciplinaires. Un courrier lui a été adressé, dans ce sens, le 17 mai 2010 par lequel elle a été informée des décisions prises par le conseil d'administration et la commission de contrôle afin de maintenir une qualité de service aux entreprises, en dégageant du temps médical et en particulier :

- Par le non renouvellement des conventions signées avec les collectivités locales et établissements publics à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011
- En passant à deux ans les visites des intérimaires présents régulièrement dans les entreprises utilisatrices
- En passant à deux ans les visites des saisonniers réguliers d'1 année sur l'autre et en n'effectuant plus les visites pour les contrats d'été d'une durée < ou = à 2 mois.

Enfin, dans le cadre de discussions avec le SMIEC, le SMIS a signé, en octobre 2010, une convention de mise à disposition d'un médecin du SMIEC afin qu'il puisse effectuer des vacations sur le secteur de Vihiers à raison d'un jour par semaine jusqu'à fin décembre 2010. Cette convention a ensuite été renouvelée pour se terminer en juillet 2011.

Parallèlement à ces différentes dispositions le SMIS a, dans le cadre de son projet de service, renforcé son équipe d'intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP) par l'embauche d'un ingénieur chimiste dont les compétences ont été élargies à l'ergonomie. Nous avons également étoffé l'équipe des infirmières en santé au travail par l'embauche début 2011 de deux infirmières supplémentaires, ce qui permet, à défaut de médecins, de réaliser des entretiens infirmiers auprès des petites et moyennes entreprises du Saumurois et d'assurer ainsi notre mission de prévention par des prestations plus complètes et diversifiées. Ainsi par anticipation, le SMIS s'est engagé dans une voie que la loi du 21 juillet 2011 a consacrée en intégrant de nouveaux acteurs de la prévention que sont en particulier les infirmières.

Par ailleurs, suite à un contrôle de l'inspecteur du travail et du médecin inspecteur en juin 2010 constatant que la carence en médecins du travail entraînait des dysfonctionnements, dont le suivi médical des salariés, le directeur du travail nous a informés en novembre 2010 qu'il envisageait de nous retirer l'agrément qu'il nous avait délivré pour 5 ans, un an plus tôt, nous laissant un délai de 6 mois pour mettre fin aux infractions constatées. A l'issue de ce délai, nous avons eu un entretien avec le directeur du travail au cours duquel, à notre grand étonnement, le sujet de l'agrément n'a pas été abordé.

Parallèlement à cette question, l'inspecteur du travail a porté plainte auprès du procureur de la République « pour entrave à la législation du travail » suite au contrôle de juin 2010 basé sur les courriers de 4 ou 5 entreprises. En tant que président du SMIS, Monsieur Giraud a donc été convoqué le 17 décembre 2010 au commissariat de police, pour être auditionné. Un rapport a ensuite été transmis au procureur de la République et sans nouvelle depuis. Enfin, dans le cadre d'une meilleure couverture de notre territoire et pour mieux servir les entreprises, nous vous avons informé, il y a un an, que votre conseil d'administration avait décidé d'acquérir un terrain sur la zone nord de Saumur en vue d'y construire un nouveau centre. Ce centre de La Ronde est ouvert depuis octobre 2010 et couvre les secteurs d'Allonnes, Vivy et Ecoparc.

Les éléments qui suivent résument l'évolution de la situation du SMIS en 2010 :

#### **L'effectif déclaré en 2010 :**

Sur l'année 2010, le nombre des adhérents a légèrement diminué (- 1,3%) puisqu'il est passé de 2677 à 2641 adhérents. C'est une des conséquences de la crise dont nous avons subi les effets par la disparition d'entreprises. Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le nombre d'adhérents est passé à 2700.

#### **Les entreprises :**

La répartition des entreprises est à l'image du tissu économique du saumurois qui est constitué à 83,11 % d'entreprises de 1 à 10 salariés et à 97% d'entreprises de 1 à 49. Cette situation nous a amené à amplifier en 2010 notre présence auprès des Petites et Très Petites Entreprises par l'action des ASST et de celle de l'équipe des infirmières qui avait été renforcée en 2009.

#### **La prise en charge des collectivités locales :**

Les conventions avec les collectivités locales représentent (avec 121 conventions) près de 5% de nos adhérents. Ce chiffre est stable depuis 2006 car, en raison du manque de médecins, nous avons décidé de ne plus accepter de signer de nouvelles conventions pour nous consacrer pleinement aux entreprises adhérentes. Ce manque de médecins s'étant brutalement accentué en 2010, et compte tenu des difficultés à en recruter sur un marché inexistant, nous avons préféré dénoncer ces 121 conventions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 afin de récupérer du temps médical pour nos entreprises adhérentes.

#### **Les effectifs :**

Les effectifs déclarés ont diminué de 0,2 % pour passer à 24502 salariés. On peut constater que les premiers effets de la crise économique, en 2009, ont été compensés, en 2010, par la reprise des embauches.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'effectif déclaré est passé à 22193 salariés en raison du départ des collectivités locales.

#### **Les visites médicales :**

La décision prise en 2008 d'établir des priorités dans les visites médicales trouve en 2010 sa pleine application. Les chiffres de 2010 montrent fort bien cette évolution dans la répartition des différents types de visite :

- les visites périodiques sont passées de 30,77% à 9,23%
- les visites d'embauches sont passées de 37,76% à 51,48%
- les visites de pré-reprise sont passées de 1,85% à 2,30%
- les visites de reprise sont passées de 17,40% à 23,99%
- les visites occasionnelles sont passées de 12,22% à 12,60%

En raison de l'évolution des pratiques en santé au travail qui seront de plus en plus axées sur les besoins réels des salariés et des entreprises, le constat est le suivant :

- diminution de 76,94% des visites périodiques
- augmentation de 4,74% des visites d'embauche
- augmentation de 5,88% des visites de reprise
- diminution de 4,19% des visites de pré-reprise
- diminution de 20,78% des visites occasionnelles

Sur les 8725 conclusions professionnelles prononcées en 2010, la répartition est la suivante :

- les avis d'aptitude représentent 80,82%
- les aptitudes avec restriction, 6,82%
- les inaptitudes temporaires, 2,65%
- les inaptitudes totales, 1,84%
- aucune, 7,88%

#### **Le travail temporaire :**

La combinaison des effets de la crise avec celle de la diminution de l'effectif des médecins n'a pas permis de relever la baisse importante de l'activité « travail temporaire » de 2009 (-38%) puisqu'en 2010, la diminution du nombre de visite a été de 4,42%.

#### **Les moyens humains :**

Avec 11 médecins sur l'année, l'effectif moyen équivalent temps plein n'est cependant que de 5,42, chiffre quasi identique à celui de 2009 (5,69 etp).

Le SMIS emploie également :

- 1 directeur
- 1 assistante de direction
- 1 comptable
- 2 secrétaires comptables
- 3 infirmières (dont une démission en octobre 2010)
- 2 IPRP
- 2 ASST
- 7 secrétaires médicales dont une documentaliste et une hôtesse d'accueil
- 1 chauffeur poids-lourds /agent d'entretien
- 1 assistant social (1 vacation par mois)
- 6 salariés communs aux services de santé au travail de Maine et Loire : 3 *chargés de mission maintien dans l'emploi*, deux *assistantes des chargés de mission* et une *responsable*: (effectif moyen équivalent temps plein 5,8)

Au regard de ces chiffres le SMIS a été amené à trouver des solutions innovantes et non réglementaires mais toutefois dans le sens de la réforme de la santé au travail, pour répondre au mieux à sa mission de prévention.

### **Les moyens matériels :**

Les investissements ont porté sur les éléments suivants :

- 2 audiomètres Eolys
- 2 spiromètres Eolys
- 1 électrocardiographe Eolys
- Matériel et mobilier du centre annexe de La Ronde
- 1 Renault Twingo

### **La prévention et l'approche pluridisciplinaire :**

Les actions ont porté sur :

- Plan d'activité Bois et évaluation de dépistage des cancers des salariés exposés aux poussières de bois par nasofibrosopies
- Formation CNAM de Julien Bréchet de septembre 2009 à juillet 2011
- Formation DU Ergonomie de Lucie Rebour d'octobre 2010 à juin 2011
- Etude boulangerie avec la fédération de la boulangerie
- Etude coiffure

Le bilan de l'activité des *IPRP* se détaille comme suit :

- 58 entreprises ont bénéficié de leur intervention et 66 interventions ont été effectuées, dans les secteurs suivants : industrie, commerce et services et BTP
- L'origine des demandes est faite à 47% par les médecins, 30% par les entreprises et 23% autres
- Les principaux domaines concernés sont le bruit (15%), l'éclairage (8%), l'ergonomie (11%), l'évaluation des risques (9%), la sensibilisation des salariés (5%), les prélèvements (2%), la toxicologie (50%) et la ventilation (2%)

Le bilan des *infirmières* est le suivant :

- 4155 entretiens infirmiers dont 374 orientations vers le médecin du travail
- 11154 examens complémentaires décomposés comme suit : audiogramme (35,09%), spiromètre (0,47%), électrocardiogramme (34,63%), visiotest (28,62%), ergovision (1,19%)..

L'activité des *ASST* : Nouveau métier au service des entreprises, il est rappelé que les Assistantes en Santé au Travail ont une triple mission :

- assurer la promotion du SMIS et de ses prestations auprès des nouveaux adhérents
- effectuer un premier repérage des risques
- participer à des actions collectives de prévention;

En 2010 elles ont réalisé une étude sur le secteur de la coiffure et élaboré un document sur l'évaluation des risques.

A travers leurs missions, elles ont réalisé 207 visites d'entreprises.

L'activité de *l'assistant social* : Le SMIS a mis en place cette activité de prestation sociale en 2008 afin d'aider les salariés des petites et moyennes entreprises dans toutes les problématiques liées à la vie professionnelle et personnelle. Ainsi, l'assistant social accueille, écoute, conseille et accompagne les salariés orientés par les médecins du travail et les infirmières.

Il assure une journée de vacation par mois avec une moyenne de 3 entretiens par jour.

Le profil moyen des salariés rencontrés est le suivant :

- 57 ans
- Plus de 40 ans d'activité
- N'a pas débuté assez tôt pour avoir la retraite anticipée
- Son état de santé ajouté à la pénibilité de sa tâche le dirige vers un licenciement pour inaptitude à tout poste
- Des arrêts maladie répétés ne lui permettent plus de recevoir des indemnités journalières.

## **2. Rapport financier**

Mr Giraud a présenté le rapport financier pour l'exercice 2010 :

### **Les charges**

Elles ont diminué de 2,24% par rapport à 2009. Mr Giraud rappelle que 74,68% des charges du SMIS sont constituées par les frais de personnel (rémunérations et charges sociales), 14,45% par les frais de fonctionnement, 4,45% par les dépenses d'équipement, 1,93% par les frais de déplacement et missions, 0,38% par les examens complémentaires et 4,11% par les impôts et charges diverses.

Le SMIS a continué d'investir, afin d'entretenir ses locaux, renouveler le mobilier et le matériel médical.

### **Les recettes**

Les produits sont en diminutions de 6,51%. Le montant des cotisations reçues pour 2010 est en diminution de 4,84% par rapport à 2009. C'est la conséquence directe de la décision du conseil d'administration qui a réduit le montant des cotisations de 5% pour l'année 2010.

### **Les résultats**

L'exercice 2010 se solde par un résultat négatif de 64 807 €.

## **Lecture du rapport du commissaire aux comptes**

Monsieur de Latrolière a donné lecture de son rapport général et de son rapport spécifique et certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice 2010 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association. Il précise que l'analyse des comptes n'appelle pas de commentaires particuliers. Par ailleurs, il informe l'assemblée qu'il n'y a pas de convention visée par l'article L.612-5 du Code de Commerce.

## **3. Approbation des comptes de l'exercice 2010**

Mr Giraud soumet au vote de l'assemblée la 1<sup>ère</sup> résolution, relative à l'approbation des comptes de l'exercice 2010, au quitus donné aux administrateurs et à l'affectation du résultat en report à nouveau :

### **1<sup>ère</sup> résolution :**

L'assemblée approuve, à l'unanimité, les comptes de l'exercice 2010, donne quitus aux administrateurs et affecte le résultat, en report à nouveau.

## **4. Cotisations et barèmes de facturation 2011**

Le conseil d'administration a décidé, pour 2011, d'augmenter les cotisations de 2,5 % afin de compenser, en partie, le départ des collectivités locales ; les cotisations 2011 sont les suivantes :

- Moins de 1600 €uros de salaires bruts annuels : cotisation annuelle par salarié : 25 € ht
- De 1600 à 2699 €uros de salaires bruts annuels : cotisation annuelle par salarié : 41 € ht
- A partir de 2700 €uros de salaires bruts annuels : cotisation annuelle par salarié : 59 € ht
- Les membres associés : 81€ ht
- Les intérimaires : 66€ ht
- Absence à visite : 33€ ht
- Retard de paiement : 20€ ht
- Droits d'entrée : 55€ ht

Il est présenté un tableau comparatif des cotisations de 2007 à 2011 ainsi que le calendrier et montant des versements des cotisations annuelles et trimestrielles pour 2011.

### **2<sup>ème</sup> résolution :**

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le montant des cotisations pour l'exercice 2011.

## **5. Ratification du remplacement d'un membre du conseil d'administration**

### **3<sup>ème</sup> résolution :**

L'assemblée ratifie, à l'unanimité et pour un an, la nomination de Mr Thierry Arribard, directeur des Laboratoires Brothier, au poste d'administrateur, en raison du remplacement de Mr Gino Manno.

## **6. Election d'un membre « employeur » au Conseil d'Administration**

Mr Giraud n'étant pas candidat au renouvellement de son mandat, un poste est à pourvoir ; le SMIS a reçu une candidature, celle de Mr Martin Dellamaggiore, directeur de la société Phyteurop.

Après avoir soumis l'élection au suffrage de l'assemblée, Mr Martin Dellamaggiore est élu, à l'unanimité, pour un mandat de trois ans.

## **7. Loi du 20 juillet 2011 réformant la Santé au Travail**

Mr Giraud présente les dispositions de la loi du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail dont l'application est soumise à la publication de décrets et qui concernent en particulier :

- Les missions des Services de Santé au Travail
- La gouvernance des Services de Santé au travail
- Le projet de Service et la commission médico-technique
- La contractualisation

- Les équipes pluridisciplinaires
- Le Service social du travail
- Le devoir d'alerte et de réponse
- Les dérogations réglementaires concernant des catégories particulières de travailleurs

### **8. Questions diverses**

Monsieur Garbay, entreprise Aclimat, a posé une question relative à la convocation des adhérents à cette Assemblée Générale, certains d'entre eux n'ayant pas reçu de convocation. Il est précisé que les convocations ont été envoyées par courrier aux entreprises de 20 salariés et plus et qu'une convocation par voix de presse a été mise dans le Courrier de l'Ouest pour les entreprises de moins de 20 salariés. Afin de limiter les frais d'envoi, il suggère que la convocation soit adressée par mail à l'ensemble des adhérents.

Mr Lherbier, de l'association Les Récollets, tient à remercier le président Giraud de son action au sein du SMIS durant son mandat ainsi que les équipes du SMIS qui ont su remplir leur mission dans cette période difficile. Il souhaiterait, par ailleurs, que le bilan du SMIS soit présenté à l'assemblée générale.

Enfin une question a également été posée sur les candidatures de médecins.

L'ordre du jour étant épuisé, le président a clos l'assemblée générale à 18h30.

Jean-Louis Giraud,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Giraud', with a large, sweeping flourish underneath.

Président du SMIS